BILAN DE SESSION

GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN

CULTURE, ÉDUCATION, COMMUNICATION, SPORT

2023-2024

Politique scolaire rétrograde, marquée par un renforcement des inégalités et par des suppressions de moyens et de postes ainsi que par des menaces sur les libertés d'enseignement et académiques ; coupes sombres dans les subventions publiques pour la culture, le spectacle et les arts ; menaces sur l'audiovisuel public et renforcement de la concentration dans les médias privés non indépendants ; interrogations politiques pesant sur l'organisation des Jeux olympiques… le secteur de l'éducation, de la culture, des médias, du sport et de la vie associative est dans la tourmente et constitue de plus en plus une simple variable d'ajustement dans la politique budgétaire de l'État.

L'éducation, la culture, le sport, l'apprentissage de la vie associative constituent pourtant des piliers de l'épanouissement et de l'intégration dans notre société.

Nos prises de position et propositions ont été guidées par la volonté de garantir un accès à ces apprentissages et à ces pratiques pour tous les citoyens et tous les jeunes de notre pays.

Nos positions

investir dans l'école et l'université

Lors de l'examen de la loi de finances pour 2024, nous avons porté de nombreuses propositions :

- pour l'enseignement général et dans les lycées agricoles :
  - recruter plus de professeurs, d'assistants d'éducation, de personnels de santé scolaire ;
  - revaloriser les salaires des AESH ;
  - augmenter les bourses d'études.
- pour l'enseignement supérieur et la recherche :
  - revaloriser les contrats doctoraux ;
  - déployer le repas à 1€ pour tous les étudiants, une mesure forte pour lutter contre la précarisation des conditions de vie étudiante ;
  - augmenter les moyens destinés au sport étudiant, afin de renforcer le bien-être des jeunes et prévenir les pathologies.

soutenir l'engagement bénévole et simplifier la vie associative

S'il ne répond pas à l'ensemble des attentes exprimées par le secteur, nous avons soutenu ce texte, qui permet un certain nombre d'avancées pour encourager le bénévolat en favorisant la formation des bénévoles ainsi que la reconnaissance de leur engagement et simplifie le fonctionnement quotidien des associations en assouplissant leurs règles financières. Notre travail a permis de faciliter l'accès au compte d'engagement citoyen (CEC), le mécénat de compétences, et surtout le don de congés. Il reste encore beaucoup à faire pour notre tissu associatif !

renforcer la culture citoyenne

Nous avons soutenu ce texte qui porte :

- la création d'un statut de l'étudiant élu local et l'aménagement d'études en conséquence ;
- réforme la journée défense et citoyenneté ;
- propose de meilleures conditions de sortie des jeunes volontaires pour l'insertion ;
- la possibilité de porter deux procurations ;
- l'envoi de la propagande électorale par voie électronique.

favoriser la diversité de la création

Lors de l'examen du PLF 2024, nous avons fait adopter une revalorisation de la dotation de l'État aux Scènes de musiques actuelles mais aussi des crédit destinés aux arts visuels. Nous avons proposé d'étendre le crédit d'impôt dont bénéficient les producteurs de disques francophones aux petits labels et d'élargir le crédit d'impôt théâtre.
Nous avons défendu la taxation du *streaming* afin de mieux financer l'industrie musicale *via* le CNM.
Afin de favoriser l'éducation artistique et culturelle, nous avons augmenté de 16 M€ le montant des crédits alloués par l'État aux écoles supérieures d'art territoriales et proposé des crédits supplémentaires pour renforcer l'éducation artistique et culturelle auprès de l'ensemble des élèves et dans toutes ses composantes.

entretenir notre patrimoine

Nous avons proposé la création d'un fonds pour aider les collectivités à faibles ressources à financer les travaux d'entretien, de restauration et de mise en valeur des monuments historiques et le recrutement de personnels supplémentaires au sein des unités départementales de l'architecture et du patrimoine.

défendre la visibilité des femmes dans la langue

Nous nous sommes opposés à la proposition de loi visant à interdire l'écriture inclusive. Ce texte, idéologique et rétrograde, revient sur la féminisation acquise des noms. Il est constitutif d'une atteinte à une liberté fondamentale contenue dans notre Constitution : celle de libre communication des pensées et opinions !

Les membres de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport

Colombe Brossel (Paris), Yan Chantrel (Français établis hors de France), Karine Daniel (Loire-Atlantique), Patrick Kanner (Nord), Jean-Jacques Lozach (Creuse), Marie-Pierre Monier (Drôme) - cheffe de file, Sylvie Robert (Ille-et-Vilaine), David Ros (Essonne), Adel Ziane (Seine-Saint-Denis)

favoriser l'école inclusive

Nous avons soutenu la loi relative à la prise en charge par l'État des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) lors de la pause méridienne.
Ce texte constitue un petit pas pour une meilleure application du principe d'école inclusive.
Nous considérons cependant qu'il reste beaucoup à faire pour l'inclusivité réelle des élèves et de conditions d'exercice, le temps de travail et la rémunération des personnels concernés.

pérenniser les jardins d'enfants

Nous avons soutenu ce texte qui répond à une volonté transpartisane de permettre aux jardins d'enfants associatifs ou conventionnés par une collectivité publique, remis en cause par la loi de 2019 pour une école de la confiance, d'accueillir les enfants de trois à six ans dans le cadre de leur instruction obligatoire.

favoriser la pratique sportive

Durant les débats budgétaires, nous avons soutenu des amendements permettant de financer un nouveau plan d'équipements sportifs pour les collectivités et pour leur permettre de financer les rénovations de leurs piscines, souvent vétustes.
Nous avons aussi souhaité une affectation totale du produit des taxes finançant le sport, à l'Agence nationale du sport afin de dégager plus de moyens pour le sport pour tous.

conforter la filière cinématographique

Nous avons défendu ce texte transpartisan pour :

- améliorer le fonctionnement des cartes d'accès multiples aux cinémas et des tarifs promotionnels en ligne sur les billets d'entrée en salles ;
- prendre en compte les exigences environnementales et le respect des accords de rémunération des auteurs dans les politiques du CNC et pour l'attribution des aides à la production ;
- permettre une meilleure distribution des films « art et essai » en zone à faible densité d'habitants.

Nous avons défendu un amendement qui permettra de supprimer les aides aux sociétés de production engagées dans un tournage où des atteintes à l'intégrité physique ou psychique auraient été constatées et pénalement sanctionnées.
Nous avons, par ailleurs, demandé au président Larcher la création d'une commission d'enquête sur les violences sexistes dans le cinéma, le spectacle vivant et l'audiovisuel. Notre proposition a été rejetée au profit d'une simple table ronde, organisée en commun avec la Délégation aux droits des femmes.

Mais aussi

À l'heure où certains médias privés ne respectent plus les principes constitutionnels d'indépendance et de pluralisme.
À l'heure où l'audiovisuel public est sabordé dans son financement et par une proposition de loi, examinée il y a un an par le Sénat, prévoyant le rétrécissement de son périmètre et son contrôle renforcé par le Gouvernement, par une fusion des sociétés actuelles.
À l'heure où les états généraux de l'information demandent davantage d'indépendance du secteur et de meilleures conditions d'exercice de la profession, nous n'avons eu de cesse de rappeler leurs propositions nombreuses pour le secteur :

- garantir un financement pérenne, affecté et juste de l'audiovisuel public grâce à la mise en place d'une contribution progressive et affectée ;
- imposer, sous peine de sanctions financières la validation des directeurs de la rédaction par l'équipe rédactionnelle ;
- sanctionner la spéculation dans le secteur audiovisuel privé.

Nos propositions

01. Renforcer le service civique

Nous avons fait adopter, en première lecture, un texte visant à renforce le service civique.
Nous avons proposé :

- d'élargir l'accès plus large au service civique jusqu'à 27 ans, au lieu de 25 ans actuellement ;
- d'ouvrir le service civique à de nouvelles structures telles les assemblées parlementaires et les juridictions administratives et financières ;
- un meilleur encadrement des jeunes volontaires avec la réalisation de missions collectives de nature à favoriser la mixité sociale ;
- le renforcement de la formation ;
- une meilleure valorisation du service civique dans les parcours scolaires, étudiants et professionnel et une incitation financière pour les organismes d'accueil.

02. Assurer la mixité sociale et scolaire à l'école

Après avoir mené de nombreuses auditions, nous avons déposé une proposition de loi très complète; dont l'examen en séance est reporté compte tenu de la dissolution de l'AN.
Nous avons souhaité la mise en place d'outils pour fonder les politiques publiques de mixité sociale et scolaire :

- généralisation des indices de position sociales (IPS) qui seront transmis aux autorités compétentes dans l'organisation du service public de l'éducation ;
- l'octroi d'une base légale à la plateforme Affelnet d'inscription en lycée, en y incluant l'enseignement privé sous contrat.

Nous voulons appliquer l'obligation de mixité sociale aux établissements d'enseignement privés sous contrat. Ils ne pourront plus refuser un enfant sur la base de son origine sociale.
Un contrôle du respect de ces obligations sera effectué afin que les subventions publiques accordées à ces établissements et tout comme le montant affecté aux rémunérations des personnels soient modulés en fonction de leur taux de mixité sociale.
Pour rééquilibrer les conditions de mixité sociale entre établissements publics et privés, nous avons prévu d'interdire l'ouverture d'une classe privée sous contrat dans les 3 ans suivant la fermeture d'une classe publique de même niveau.
Afin d'assurer davantage de transparence dans le financement des établissements privés sous contrat, une publicité des dons, legs donations et autres avantages consentis aux établissements privés devra être faite.

03. Rembourser une licence sportive sur prescription médicale

Pour mieux prévenir les maladies, la perte d'autonomie et les facteurs de risques, nous prévoyons le remboursement de la prise d'une licence sportive, après prescription médicale (sous conditions), d'une activité nécessitant la délivrance d'une licence par une fédération sportive.

CONTACT :
Groupe SER
15 rue de Vaugirard
75006 PARIS
https://www.senateurs-socialistes.fr/
communication@soc.senat.fr

ABONNEZ-VOUS

@senateursPS
@socialistes_senat
Les sénatrices et sénateurs socialistes
Socialistes Sénat

SÉNATRICES & SÉNATEURS
SOCIALISTES,
ÉCOLOGISTES & RÉPUBLICAINS